



Solidaire pendant combien de temps ?!

Par **sagesse14**, le **08/01/2009** à **10:48**

Bonjour je souhaitais savoir durant combien de temps on est solidaire de la personne avec laquelle on se sépare.

Car mon conjoint s'est séparée de son ex le 01/01/07 (et restée dans le logement), et on reçoit encore le huissier car cette dernière n'a pas payé 01 mois de loyer (et sans doute celui en cours également).

Sachant qu'on a déjà payé sa taxe d'habitation et redevance tv donc cela commence à faire.

D'avance, je vous remercie de donner suite à ma question.

Par **ly31**, le **08/01/2009** à **11:03**

Bonjour,

Une séparation ne signifie pas être rayé de toute chose, surtout si l'un s'est porté caution pour l'autre

Visiblement votre conjoint est caution solidaire de l'appartement de son ex amie, malheureusement, il reste caution solidaire durant toute la durée du bail de l'appartement

Reste à savoir si c'est un bail de 3 ans ou plus

Je vous souhaite bon courage

ly31